



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 JANVIER 2024 À 18 H 30 AU 250 CHEMIN DE LA CHUTE, MANSFIELD-ET-PONTEFRAC (QUÉBEC), JOX 1R0

PRÉSENCES :

Monsieur Denis Rossignol, directeur général
Madame Sabrina Devlin, présidente
Madame Valérie Bouffard, vice-présidente
Madame Katherine Fiset, administratrice
Monsieur Richard Leblanc, administrateur
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Tania Cousineau, administratrice
Madame Julie Martin, administratrice
Madame Catherine Letendre, administratrice
Madame Jessica Cécire-Rodgers, administratrice
Madame Joëlle Laroche, administratrice
Madame Lisa Danis, administratrice

ABSENCES MOTIVÉES

Madame Claude Galipeau, administratrice
Madame Annie-Claude Beaumont, administratrice

INVITÉS :

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre

La vice-présidente, madame Valérie Bouffard, salue les administrateurs présents à la rencontre. Elle constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 41.

2. Démission des administrateurs

Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière avise les administrateurs de la démission des administrateurs suivants pour des raisons personnelles et professionnelles :

- Monsieur Christian Heppell, président et administrateur membre parent du district de la C.E.H.G., le mardi 5 décembre 2023 ;
- Madame Joziane Éthier, administratrice représentant les membres du personnel professionnel non enseignant.

Le membre parent sera désigné lors de la prochaine rencontre du Comité de parents qui aura lieu le mercredi 7 février 2024.

3. Assermentation des nouveaux administrateurs

Le secrétaire général dépose, pour inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et en respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, le serment signé des administrateurs suivants :

- Julie Martin
- Tania Cousineau

Ces prestations de serment sont déposées en annexe du procès-verbal de la présente séance.

Les membres se présentent à tour de rôle.

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CSSHBO-042-2023-24 4. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 janvier 2024

- CONSIDÉRANT** que le quorum est atteint;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Sabrina Devlin d'adopter l'ordre du jour suivant :
1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre
 2. Démission des administrateurs
 3. Assermentation des nouveaux administrateurs
 4. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2024
 5. Nomination de la présidence du conseil d'administration
 - a. Processus d'élection à la présidence
 - b. Nomination d'un scrutateur d'élection
 6. Élection de la présidence du conseil d'administration
 - a. Ouverture de la période de mise en candidature
 - b. Fermeture de la période de mise en candidature
 7. Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2023
 8. Affaires découlant du procès-verbal du 28 novembre 2023
 9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023
 10. Affaires découlant du procès-verbal du 5 décembre 2023
 11. Parole du public
 12. Rapport de la vice-présidence
 13. Rapport de la direction générale
 14. Compte-rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique
 15. Politique de harcèlement, RH-08.00
 16. Calendrier scolaire 2024-2025
 17. Évaluation de la direction générale (huis clos)
 18. Relation de travail (huis clos)
 19. Varia
 20. Date, heure et lieu de la prochaine séance
 21. Clôture de la séance
 22. Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Nomination de la présidence du conseil d'administration

CSSHBO-043-2023-24 5. a. Processus d'élection à la présidence

- CONSIDÉRANT** la vacance à la présidence du conseil d'administration suite à la démission de monsieur Christian Heppell, le 5 décembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration doit élire parmi ses membres siégeant à titre de parents d'un élève, une présidente ou un président pour combler cette vacance conformément à l'article 157 de la Loi sur l'instruction publique.
- IL EST PROPOSÉ** par madame Katherine Fiset **ET APPUYÉ** par madame Lisa Danis que soit utilisée la procédure suivante pour les élections à la présidence du conseil d'administration :



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

- 1) Le conseil procèdera à la nomination d'un scrutateur d'élection pour s'assurer d'un processus d'élection juste et conforme ;
- 2) Le scrutateur recevra les propositions de mise en candidature. Un candidat doit être proposé par un autre administrateur pour que sa candidature soit retenue ;
- 3) La période de mise en candidature sera clôturée sur proposition d'un des membres du conseil d'administration ;
- 4) En débutant par le dernier administrateur proposé, la personne sera invitée à accepter ou refuser sa mise en candidature ;
- 5) À la fin de ce processus, si plus d'une personne est candidate et qu'aucun vote secret n'a été demandé par un des administrateurs, les administrateurs procéderont à un vote à main levée ;
- 6) La tenue d'un vote secret se fait sur proposition d'un administrateur. Cette proposition n'est pas sujette à débat ;
- 7) Le vote secret se fait par scrutin sur des bulletins de vote dont le décompte est confié au scrutateur nommé par l'assemblée ;
- 8) Le scrutateur remettra tour à tour un bulletin de vote aux administrateurs et les invitera à le déposer dans une boîte prévue à cette fin, le secrétaire général sera responsable de la conservation de ces bulletins de vote sous scellé ;
- 9) Seront organisés autant de tours de scrutin requis pour qu'un candidat obtienne la majorité simple, des voix ;
- 10) Le scrutateur d'élection annoncera le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix ;
- 11) Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule personne qui accepte d'être officier, celle-ci sera élue par acclamation par le scrutateur d'élection ;
- 12) Dès que la présidence du conseil est élue, elle prend son siège et dirige la rencontre à moins qu'il ou elle en décide autrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-044-2023-24 5. b. Nomination d'un scrutateur d'élection

CONSIDÉRANT la résolution CSSHBO-043-2023-24 déterminant le processus d'élection de la présidence.



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle que Louis-Philippe Larivière , secrétaire général, agisse à titre de scrutateur pour l'élection de la présidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élection de la présidence du conseil d'administration

6. a. Ouverture de la période de mise en candidature à la présidence

Le secrétaire général déclare ouverte la période de mise en candidature à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Mme Valérie Bouffard	PROPOSE	Mme Sabrina Devlin
Mme Julie Carle	PROPOSE	Mme Katherine Fiset

CSSHBO-045-2023-24 6. b. Fermeture de la période de mise en candidature à la présidence

CONSIDÉRANT la réception des candidatures pour le poste de présidente ou de président ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres présents a eu la possibilité de proposer un candidat.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Martin **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre, que la période de mise en candidature à la présidence du conseil d'administration soit fermée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande du scrutateur, les administrateurs mis en candidature sont invités à faire part de leur acceptation ou de leur refus.

Mme Katherine Fiset	REFUSE
Mme Sabrina Devlin	ACCEPTE

Le scrutateur déclare madame Sabrina Devlin élu par acclamation à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais. Madame Sabrina Devlin annonce qu'elle présidera le reste de la présente séance.

CSSHBO-046-2023-24 7. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration, au moins six heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

8. Affaires découlant du procès-verbal du 28 novembre 2023

Monsieur Richard Leblanc demande un suivi sur le point 4 du procès-verbal concernant le document des ressources humaines sur l'absentéisme. Le secrétaire général lui mentionne que ce point a été traité séance tenante durant le rapport de la direction générale lors de la séance du 28 novembre 2023.

Monsieur Leblanc poursuit en demandant quelles sont les avancées concernant le formulaire de reddition de comptes discuté au point 8 du rapport de la direction générale. Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, lui indique que les travaux sont toujours en cours et que la direction générale espère finaliser cette opération d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Finalement, monsieur Leblanc revient sur la grille d'analyse de conformité qui avait été demandée au point 9 de la séance du 28 novembre 2023. Monsieur Denis Rossignol assurera le suivi de ce point avec monsieur Stéphane Rondeau qui était responsable du Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

CSSHBO-047-2023-24 9. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration, au moins six heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Bouffard **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Affaires découlant du procès-verbal du 5 décembre 2023

Monsieur Richard Leblanc demande une reddition de comptes sur le contenu du contrat que la direction générale avait été mandatée de négocier et de signer avec la direction générale adjointe. Monsieur Leblanc demande si ce contrat sera présenté aux administrateurs. Monsieur Denis Rossignol procèdera à des vérifications auprès de l'Association des directions générales scolaire du Québec (ADGSQ) pour connaître le niveau de partage adéquat tout en protégeant les renseignements personnels et confidentiels du contrat. De plus, monsieur Rossignol indique que le contrat n'est toujours pas signé et que les discussions se poursuivent entre les parties.

11. Parole au public

Aucun membre du public ne participe à la période de questions.

12. Rapport de la vice-présidente

La vice-présidente mentionne n'avoir aucun rapport à faire.

13. Rapport de la direction générale

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, débute son rapport en faisant état des derniers mouvements de personnel au niveau des cadres scolaires. Monsieur Rossignol présente également les dernières représentations qu'il a effectuées durant les mois de décembre et de janvier.



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Il profite de son rapport pour informer les administrateurs que la direction générale a reçu le rapport demandé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Madame Valérie Bouffard demande des précisions concernant ce rapport. Monsieur Rossignol lui indique que ce rapport réalise un diagnostic global de l'organisation des services au Centre de services scolaire et cible neuf enjeux prioritaires pour l'organisation basée sur le modèle des organisations apprenantes. Il mentionne que ce rapport reste à être présenté à certains gestionnaires.

La direction générale brosse le portrait du plan de rattrapage qui sera mis de l'avant par le service des ressources éducatives et les écoles. Dans sa globalité, le déploiement du plan de rattrapage coûtera de 450 000\$ à 475 000\$ selon le nombre de journées manquées en raison de la grève.

Finalement, le directeur général revient sur la participation du CSSHBO à la journée nationale des services éducatifs, et ce, dans le cadre du mouvement CAR (collaborer-apprendre-réussir). La direction générale, l'équipe de direction du Service des ressources éducatives et le Service de la statistique ont participé à cette journée.

Monsieur Richard Leblanc demande qu'une date soit inscrite sur le rapport de la direction générale. Le directeur général lui indique que ce sera fait.

14. Compte-rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Madame Catherine Letendre, présente le compte-rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue le 23 janvier 2024. Elle revient sur le plan d'action de la direction générale et plus particulièrement l'adoption des politiques. Elle indique que le secrétaire général proposera un calendrier d'adoption aux cadres et en fera état aux membres du conseil d'administration, et ce, considérant le grand nombre de politiques à adopter d'ici la fin de l'année.

Madame Letendre poursuit en présentant l'étude de la politique de harcèlement qui sera présenté plus en détail lors de la présente séance. Elle indique que les modifications apparaissant dans les documents font état des travaux du comité de gouvernance et d'éthique et indique que le comité recommande l'adoption de cette politique.

Finalement, les membres du comité ont échangé sur la présentation de monsieur Gilles Ouimet concernant la *Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais*. Le comité recommande au Conseil d'administration de procéder à une analyse plus approfondie du besoin des milieux afin de s'assurer du besoin d'avoir une fondation, et comment celle-ci, s'agencerait avec les enjeux du PEVR 2023-2027. Les membres veulent s'assurer de mettre en place une fondation qui sera active selon les besoins autant dans la Vallée-de-la-Gatineau que dans le Pontiac. Le directeur général ajoute qu'il est important de réfléchir à la mise en place d'une fondation qui pourrait solliciter la même population que les fondations existantes dans nos milieux.

15. Politique pour contrer la violence et le harcèlement, RH-08.00

Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, présente aux administrateurs le contenu de la politique en mettant l'accent sur les changements qui ont été demandés par le comité de gouvernance et d'éthique.

Monsieur Richard Leblanc interroge la direction générale sur la qualité du processus de consultation et mentionne qu'il y avait auparavant une politique et une procédure qui traitait du sujet.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Le directeur général, monsieur Denis Rossignol, indique les raisons qui nous ont amenés à revoir notre politique notamment l'évolution de ce sujet depuis l'adoption de la politique en 2005. Il mentionne que les syndicats étaient d'accord avec le fait que nous devrions revoir la politique de harcèlement considérant que les lois et les actions à entreprendre sont mieux définies qu'auparavant. De plus, ce sujet est mieux connu dans les milieux de travail.

Madame Letendre mentionne qu'à son avis le processus d'adoption des politiques n'est pas un travail bâclé. Elle indique qu'il y a eu un processus de consultation avec lequel le comité était confortable. Madame Valérie Bouffard ajoute que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment eu la présentation du processus de révision et les échéanciers des politiques du Centre de services scolaire.

Monsieur Richard Leblanc demande que des modifications soient apportées à l'article 7.4.1 pour favoriser l'inclusion de tous les représentants des employés notamment les associations de cadres considérant que la politique s'applique à tous les employés du CSSHBO.

CSSHBO-048-2023-24

- CONSIDÉRANT

la recommandation du comité consultatif de gestion d'adopter la présente politique;
- CONSIDÉRANT

la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;
- CONSIDÉRANT

la modification à l'article 7.4.2 pour que soit lu « les représentants des employés » plutôt que « le syndicat » afin d'y inclure les associations des cadres.
- IL EST PROPOSÉ

par madame Catherine Letendre ET APPUYÉ par madame Jessica Cécire-Rodgers :

D'ABROGER la Politique pour contrer la violence et le harcèlement, RH-08.00 adopté le 27 juin 2005 et portant le numéro de résolution 2005-CC-065 ;

D'ADOPTER la Politique de civilité et de prévention du harcèlement au travail, RH-08.00, et d'en publier une copie sur le site web du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Pour : 10
Contre : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

16. Calendrier scolaire 2024-2025

Monsieur Denis Rossignol présente le projet de calendrier 2024-2025. Le changement le plus important est l'ajout d'une semaine complète de congé pour les élèves au mois de novembre. Le Centre de services scolaire poursuivra ses consultations notamment auprès du comité de parents.

Les administrateurs échangent avec la direction générale sur le processus de consultation et sur le calendrier de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle qui ne poursuit pas la même application de calendrier scolaire que la formation générale des jeunes.



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

17. Évaluation de la direction générale (huis clos)

CSSHBO-049-2023-24

Ouverture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Bouffard **ET APPUYÉ** par monsieur Richard Leblanc d'ouvrir le huis clos pour la présentation de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-050-2023-24

Fermeture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Leblanc **ET APPUYÉ** par madame Sabrina Devlin de fermer le huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil d'administration présentera le rapport à la direction générale et il sera déposé lors de la prochaine rencontre pour adoption finale.

18. Relation de travail (huis clos)

CSSHBO-051-2023-24

Ouverture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Carle **ET APPUYÉ** par madame Katherine Fiset d'ouvrir le huis clos pour la présentation de ce point.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-052-2023-24

Fermeture du huis clos

IL EST PROPOSÉ par madame Katherine Fiset **ET APPUYÉ** par madame Joëlle Laroche de fermer le huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Varia

Il n'y a aucun point à traiter en varia.

20. Date, heure et lieu de la prochaine séance

La présidente, madame Sabrina Devlin, informe les administrateurs que la prochaine séance ordinaire se tiendra le 26 mars 2024 à 18h30 au 331 rue du Couvent à Maniwaki.

18. Clôture de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame Katherine Fiset de clore la présente séance à 20h39

19. Huis clos

Les administrateurs se munissent d'un huis clos en fin de rencontre.



Sabrina Devlin
Présidente



Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

